RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice : 26
Nombre de membres présents : 16
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de membres absents : 10

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles
Séance du 29 mars 2023

OBJET :

DE-CDE-23-03-1-4) APPROBATION DES TARIFS DES MINI-SEJOURS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par Madame la Présidente le mercredi 22 mars 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, Mme SÉGURET, M. TOURNE, M. MOULY, M. LEBEAU, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, M. CHARDON, M. RIBET, Mme VERMANT, Mme FOURNIER, M. GOURBESVILLE, Mme BASILLE-DUPREY, Mme VIRENQUE, CATHERINE, SALOMEZ, Mme TRAN.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, M. BEUZELIN, Mme GREINER, Mme ODDON, Mme SERVIAN, Mme RUFFENACH, Mme GAMEIRO RAMAGE, M. LOUVIGNÉ, Mme MARIONNEAU LAGRANGE, Mme BARRIERE .

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400867-20230329-lmc1H10697H1-DE
Date de réception en Préfecture : 30/03/2023
Date de Publication : 30/03/2023

Le Comité,

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Vu la délibération du 4 juin 2014 portant sur l'application du quotient familial aux mini-séjours ;

Vu la délibération du 9 décembre 2021 portant sur la modification des tarifs des mini-séjours ;

Considérant la nécessité d'approuver les tarifs des mini-séjours pour l'année 2023 ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Approuve les tarifs suivants applicables aux mini-séjours à compter du 1er janvier 2023 :

Tranches	Tarifs 2022	Tarifs 2023
A	66 €	69 €
B	77 €	80 €
C	88 €	92 €
D	98 €	102 €
E	114 €	119 €
F	128 €	133 €
G	136 €	141 €
H	149 €	155 €
I	168 €	175 €
J	183 €	190 €
NV	260 €	270 €

Pour extrait conforme,

Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

Signé

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400867-20230329-lmc1H10697H1-DE
Date de réception en Préfecture : 30/03/2023
Date de Publication : 30/03/2023